

**Dénomination d'un espace «Parvis des Droits de l'Homme»  
sur l'esplanade de la Mairie - Modification de la délibération  
du 15 décembre 1997**

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Par délibération du 15 décembre 1997, le Conseil Municipal a décidé de dénommer «Parvis des Droits de l'Homme» l'espace central de l'esplanade de la Mairie.

Plusieurs associations de défense des droits de l'homme ont demandé d'étendre cette dénomination à toute l'esplanade de la Mairie qui devient ainsi «Esplanade des Droits de l'Homme».

Le Conseil Municipal est invité à modifier en ce sens la délibération précédente.

**«M. BONNET :** Envisagez-vous symboliquement de domicilier la Mairie Esplanade des Droits de l'Homme et non plus 2, rue Mégevand ?

**M. LE MAIRE :** Non, parce que la Mairie n'est pas sur l'esplanade, elle a été construite rue Mégevand.

**M. BONNET :** Les entrées sont sur l'esplanade et cela peut être symbolique.

**M. LE MAIRE :** Modifier une adresse postale, je n'en vois pas la nécessité. Cela part certainement d'un bon sentiment de votre part mais je ne pense pas utile de répondre positivement à votre question».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, statue favorablement sur cette proposition.

*Récépissé préfectoral du 8 février 1999.*